



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

troubles cognitifs

Question écrite n° 96648

Texte de la question

Mme Julie Sommaruga attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité de reconnaître les troubles cognitifs en milieu scolaire afin de mettre en œuvre des mesures efficaces pour les enfants qui en sont atteints. Les troubles cognitifs sont très souvent détectés dans les premières années de l'école élémentaire. Des études récentes montrent qu'entre un et deux enfants par classe seraient concernés. Malheureusement, ces troubles spécifiques de l'apprentissage sont encore mal identifiés et mal reconnus, ce qui entrave considérablement la scolarité des enfants qui, de ce fait, est souvent jalonnée d'échecs. Or le plan d'accompagnement personnalisé s'avère, dans de nombreux cas encore, insuffisant pour une prise en charge adéquate des troubles cognitifs. Aussi, elle souhaite savoir si des mesures sont envisagées par le Gouvernement afin d'améliorer l'identification et la reconnaissance de ces troubles en milieu scolaire et si des efforts particuliers seront mis en œuvre pour améliorer la sensibilisation et la formation des enseignants.

Données clés

Auteur : [Mme Julie Sommaruga](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96648

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5207